



Vous envisagez de voyager avec des sommes, titres ou valeurs d'un montant de 10 000 € ou plus ?
Vous devez les déclarer à la douane.

GAGNEZ DU TEMPS AVEC DALIA

LA NOUVELLE APPLICATION POUR DÉCLARER EN LIGNE

1. Rendez-vous sur le site Prodouane : <https://pro.douane.gouv.fr/prodouane.asp>
2. Créez un compte d'utilisateur grâce à l'espace « Inscription », situé en haut à droite de la page d'accueil.
3. Une fois votre inscription validée, identifiez-vous et sélectionnez l'onglet : « **Dalia : déclaration d'argent liquide** » dans la liste apparaissant dans votre espace personnel, à gauche de l'écran.
4. Entrez dans l'application et, après avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation, entrez dans l'espace « Saisie d'une déclaration ».
5. Remplissez et validez votre formulaire de déclaration.
6. C'est terminé ! Votre déclaration est enregistrée.

Conservez précieusement votre numéro d'enregistrement, il vous sera demandé en cas de contrôle.

Vous pouvez également sauvegarder et imprimer votre déclaration.



Vous désirez consulter vos télédéclarations ?

C'est simple ! Identifiez-vous sur le site Prodouane, connectez-vous à l'application **Dalia** et accédez à l'espace « Consultation de vos déclarations antérieures ».



Vous souhaitez supprimer une télédéclaration ?

— C'est possible jusqu'à deux jours avant votre départ.

— Identifiez-vous sur le site Prodouane, connectez-vous à l'application **Dalia** et accédez à l'espace « Consultation de vos déclarations antérieures ».

— Cliquez sur la croix rouge pour supprimer définitivement votre déclaration.



Une question ?

Connectez-vous à la page dédiée à l'obligation déclarative sur le site Internet de la douane : <http://douane.gouv.fr/page.asp?id=79#0>



If you plan on travelling with cash, securities, assets or valuables worth € 10,000 or more, you must file a declaration with the customs authorities.

SAVE TIME! SIGN UP FOR DALIA

THE NEW APPLICATION FOR ONLINE CUSTOMS DECLARATIONS

1. Go to the Prodouane website at: <https://pro.douane.gouv.fr/prodouane.asp>
2. Set up a user account by clicking on 'Inscription' (Register) in the upper right hand corner of our home page.
3. Once your registration has been validated, log in and select the '**Dalia** : déclaration d'argent liquide' (Automated cash declaration) tab in the list on the left of the screen, in your personal space.
4. Click on the application. After reading and agreeing to the terms of use, click on 'Saisie d'une déclaration' (Entering a declaration).
5. Complete the declaration form and click on validate.
6. You're done! Your declaration has been registered.

Always have your registration number readily available for customs inspection purposes. You may also save and print your declaration.



Viewing your electronic declarations?

Nothing could be easier! Go to the Prodouane website, log in, connect to the **Dalia** application and click on 'Consultation de vos déclarations antérieures' (Consulting your previous declarations).



Deleting an electronic declaration?

- You may do so up to two days before your departure.
- Go to the Prodouane website, log in, connect to the **Dalia** application and click on 'Consultation de vos déclarations antérieures' (Consulting your previous declarations).
- Then click on the red x to delete the relevant declaration permanently.



Any questions?

Go to the page on declaration requirements on the French Customs website at: <http://douane.gouv.fr/page.asp?id=79#0>